





Pantin, mardi 18 juin 2024

Information riverains, passage de la flamme paralympique

Toute ville

Le mardi 27 août, la ville de Pantin va accueillir cette fois le passage de la flamme paralympique! Pour cet événement exceptionnel, il est conseillé d'anticiper vos déplacements et de privilégier les mobilités douces.

Certaines voies seront interdites au stationnement du samedi 24 août 12 h au mardi 27 août 18 h pour laisser l'opportunité à toutes et tous d'assister à cet événement exceptionnel en toute sécurité :

- l'avenue Jean Lolive, entre la rue Honoré d'Estienne d'Orves et la rue Delizy, côté pair ;
- l'avenue du Général Leclerc.

Le mardi 27 août, de 15 h aux environs de 22 h, des barrages seront mis en place et il ne sera plus possible de rentrer sur les voies utilisées par le parcours de la flamme :

- la rue Honoré d'Estienne d'Orves ;
- l'avenue Jean Lolive ;
- la rue Delizy;
- l'avenue du Général Leclerc ;
- et sur le périmètre jaune sur le plan.

Si vous souhaitez vous déplacer dans la ville ou la quitter, il est préférable d'anticiper vos déplacements le matin.

Bertrand Kern

Maire

Conseiller métropolitain

Borrand Ken

Déplacement des véhicules d'urgence

À partir de 12h30 seuls les véhicules d'urgence pourront accéder aux rues pendant les horaires de l'évènement.

Transports en commun

Les métros continueront de circuler normalement. La circulation des bus sera quant à elle modifiée.

Au jour le jour, plus d'infos sur les Jeux sur le site de la ville, pantin.fr et sur anticiperlesjeux.gouv.fr



